

## Créteil PIC

# Projet d'accord social, des progrès mais encore insuffisants.

## Les indemnités liées à la fermeture de Créteil PIC devront être au moins équivalentes aux accords des autres PIC

**Une nouvelle réunion avec les syndicats s'est tenue ce vendredi 09 janvier 2015.**

La Directrice nous a transmis un nouveau projet d'accord et un bilan des exigences syndicales. Si quelques revendications CFDT ont pu être intégrées, on est encore très loin des indemnités exigées. S'il est acté que l'ensemble du personnel de Créteil PIC y compris les cadres, présent au 11 juin 2014 est éligible aux mesures de ce projet d'accord, à défaut d'accord des organisations syndicales, c'est la version 0 du 24 octobre 2014 qui s'appliquera.

**Déclaration préalable** : Pour la CFDT, il n'est pas envisageable de réaliser les entretiens de recueils de souhaits (prévus début février) tant que toutes les opportunités de reclassement ne sont pas connues. Toutes les informations, sur les postes de travail, les horaires mais aussi le lieu d'implantation de la future PPDC de Créteil sont indispensables pour permettre au personnel de se positionner.

**La seule garantie pour permettre de réduire les contraintes de reclassement, c'est de maintenir un maximum d'activités sur Créteil PPDC et d'obtenir des postes sur le HUB de Bonneuil.**

### **Volet Reclassement** :

La CFDT a renouvelé son exigence de respect du choix n°1 pour tous les agents de la PIC : lieu géographique, horaires et fonction choisie.

**Concernant les ordres de priorité, les revendications CFDT seraient entendues :**

**Appartenance à une activité et, ou, à un régime de travail serait prioritaire, puis l'ancienneté à la Poste en cas de besoin.**

**Il reste à intégrer les agents en situation de handicap et les situations familiales particulières (agent seul avec enfants par exemple) dans les priorités.**

**La CFDT exige le retrait de l'appréciation comme critère. Une forte demande du personnel sur l'ancienneté dans la fonction devra aussi être abordée.**

**Exigences CFDT** : Aucune proposition de poste dans un rayon supérieur à 30 km sauf demande spécifique des agents (1 seule prévue pour l'instant inférieur au 30 Km) et aucune proposition d'un poste de facteur sans l'accord de l'agent.

Nous demandons le maintien du temps partiel choisi pour ceux qui le souhaitent dans leur future affectation. La situation des agents des services supports devra être abordée sérieusement. Les agents une fois reclassés doivent bénéficier d'un droit de retour sur le Val de Marne ou d'une mobilité sans application d'un séjour minimum.

**Si le financement du permis de conduire est acté pour un montant de 1800 euros ainsi que le principe de l'aide au financement d'un véhicule, il reste à définir les modalités.**

## **Volet financier :**

Concernant les cadres, ils sont dorénavant éligibles à l'ensemble des mesures.

<b>Mobilité fonctionnelle</b>	<b>Revendications CFDT</b>	<b>Propositions Poste du 10 octobre 2014 V0</b>	<b>Propositions Poste du 09 janvier 2015 V1</b>
Mobilité PIC Wissous	5000 euros	1000 euros	2000 euros
Mobilité autres PIC	5000 euros	1500 à 1600 euros	3200 € pour Lognes, 3000 pour PIC IDF
Mobilité en PDC ou PPDC toutes fonctions sauf facteurs	3000 euros	Fourchettes entre 150 à 1500 €	500 euros
Mobilité facteurs	6000 euros	3000 euros	5000 euros
Mobilité collecteurs	3000 euros	Fourchettes entre 150 à 1500 €	500 euros pour Créteil PPDC
Mobilité autres métiers Ex : Colis, Enseigne	3000 euros	0	3000€ pour poste en contact avec le public
DRL et autres métiers du courrier	3000 euros	0	1500€ pour toutes les autres mobilités
Mobilité autres F. Publiques	3000 euros	0	0
Changement de régime de Travail ou horaires et Vacances supplémentaires	1500 euros	0	0
Prime d'anticipation si départ Avant le 1 <sup>er</sup> février 2015	2000 euros	500 à 1500 euros	1000€ pour Lognes

**La CFDT maintient sa revendication d'une prime spécifique de départ à la retraite. Le principe d'une prime de changement horaires ou vacances sup a été accepté. Pour le reste, les montants sont totalement insuffisants notamment pour Wissous et Créteil. Selon la direction, l'activité de Wissous ne nécessite pas d'intégrer les agents de Créteil en reclassement. Ca fait plaisir !!!! C'est quand même notre activité qu'ils reprennent.**

<b>Mobilité géographique</b> (En km ou en temps, mode de calcul le plus favorable à l'agent)	<b>Revendications CFDT</b>	<b>Propositions Poste du 10 octobre 2014</b>	<b>Propositions Poste du 09 janvier 2015</b>
0 km	500 euros	0	0
5 à 10 km ou 10 à 15 mn	1000 euros	400 euros	500 euros
11 à 15 km ou 16 à 30 mn	1500 euros	600 euros	1500 euros
16 à 30 km ou 31 à 45 mn	3000 euros	900 euros	3000 euros
Au-delà de 30 km ou 45 mn	5000 euros	2000 euros	5000 euros
Changement de domicile	6000 € et 1200 € par enfants	5000 euros	5000 euros + 1000 € par enfants
Frais annexes (double loyer..)	5000 euros	0	0

**La CFDT vous invite à participer nombreux aux HMI CFDT du 22 janvier 2015** afin de faire le bilan des négociations en cours. Vous pouvez aussi continuer à nous transmettre vos avis et demandes par mail à [94@cfdtsf3c.org](mailto:94@cfdtsf3c.org)